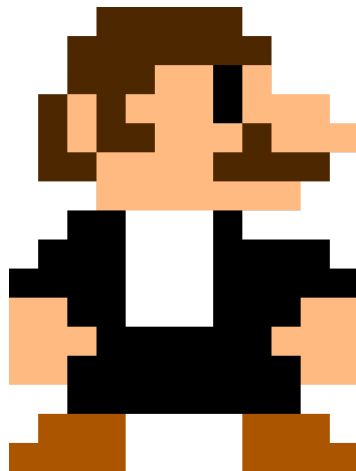


---

**ASSOCIATION**  
**LES MAÎTRES DU GAME**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

1er juin 2019

---



## ARTICLE 1 — ADHÉSIONS

Peut adhérer à l'Association toute personne physique ou morale :

- exerçant une activité juridique ou une activité liée au secteur des jeux vidéo ;
- s'étant acquitté des cotisations prévues à l'article \_\_\_ du présent ou ayant rendu des services signalés à l'Association et reconnus comme tels par la majorité des membres du Bureau ;
- et ayant été agréée par la majorité des membres du Bureau, le silence du Bureau dans le mois suivant l'inscription valant acceptation de l'inscription.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux membres fondateurs.

## ARTICLE 2 — COTISATIONS

Le montant annuel de cotisation est fixé, en 2019, à la somme de :

PERSONNE PHYSIQUES		PERSONNES MORALES
Actifs	Étudiants	
30 €	10 €	150 €

Les membres fondateurs et les membres d'honneur sont exonérés de cotisation.

## ARTICLE 3 — ACTIVITÉS

Le Président, si nécessaire avec l'assistance du Bureau, supervise l'organisation du championnat annuel et adopte un règlement en ce sens.

## ARTICLE 4 — BUREAU

Lors de chaque Assemblée générale annuelle, les membres de l'Association peuvent se porter candidats aux différents postes du Bureau. Les membres du Bureau sont désignés par tirage au sort parmi les candidats, réalisé par la personne la plus jeune présente dans la pièce.

## ARTICLE 5 — RADIATIONS

Comme indiqué à l'article 8 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le Président, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :

- la non-participation aux activités de l'association ;

- toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'Association ou à sa réputation.

En tout état de cause, l'intéressé doit être mis en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion.

## **ARTICLE 6 — MODIFICATIONS**

Le présent règlement intérieur pourra à tout moment être modifié sur décision du Président.

Fait à Paris,

Le 1er juin 2019.



---

**M. William O'RORKE**

Président